

2011/173/02
DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET

Création d'une Commission
Communication

Séance du 15 février 2011
- Deuxième convocation -

L'an deux mille onze
le 15 février à 18 heures 00

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au Syndicat mixte du marais de Saône, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CAYUELA.

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Etaient présents : MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Benoît HUFSCHEMITT, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :
08 février 2011

Etaient excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Yves-Michel DAHOUI, Yannick DESSENT, Claude GIRARD, Christophe LIME, Jean-François LONGEOT, André PEQUIGNOT.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en mars 2011.

Le Vice-Président,

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

M. CAYUELA détaille la proposition de création d'une Commission Communication au sein du Comité syndical.

M. CAYUELA propose de constituer la Commission Communication.

Compte tenu des membres présents, le Comité syndical valide à l'unanimité la composition suivante à minima de la Commission Communication :

- Conseil général du Doubs : M. Yves-Michel DAHOUI ;
- Commune de Montfaucon : Mme Brigitte BOURGUIGNON (à confirmer) ;
- Commune de Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Ali BENZIDANE ;
- Commune de Gennes : M. Bernard GRAPPEY ;
- Commune de Saône et La Vèze : désignation ultérieure.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DU DOUBS



C.T.C.J.
Contre de légalité

RECU 01.MAR 2011

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Par délégation du Président
Le Vice-président du Syndicat Mixte du
Marais de Saône

Jean-Michel CAYUELA

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET

Orientations budgétaires 2011

Séance du 15 février 2011

- Deuxième convocation -

Membres en exercice : 25

Membres présents : 9

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

L'an deux mille onze
le 15 février à 18 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au Syndicat mixte du marais de Saône, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CAYUELA.

Date de la convocation :
08 février 2011

Etaient présents : MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Benoît HUFSCHEMITT, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

NOTA :

Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en mars 2011.

Etaient excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Yves-Michel DAHOUI, Yannick DESSENT, Claude GIRARD, Christophe LIME, Jean-François LONGEOT, André PEQUIGNOT.

Le Vice-Président,

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN pour la présentation du bilan sommaire des actions de l'année 2010.

Mme SIMONIN détaille ensuite les propositions d'actions pour l'année 2011, avec une reprise en continuité des années précédentes des opérations du Plan de gestion.

Après débats, le Comité syndical valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité



RECU 01.MAR 2011

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Par délégation du Président
Le Vice-président du Syndicat Mixte du
Marais de Saône

Jean-Michel CAYUELA

n° 2011/75104
DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET

Visites guidées : bilan 2010 et
modalités de poursuite en
2011

Séance du 15 février 2011
- Deuxième convocation -

L'an deux mille onze
le 15 février à 18 heures 00

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au Syndicat mixte du marais de Saône, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CAYUELA.

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Etaient présents : MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Benoît HUFSCHEMITT, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :
08 février 2011

Etaient excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Yves-Michel DAHOU, Yannick DESSENT, Claude GIRARD, Christophe LIME, Jean-François LONGEOT, André PEQUIGNOT.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en mars 2011.

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

Le Vice-Président,

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER qui présente le bilan 2010 du dispositif d'animations « marais de Saône » ainsi que la proposition de poursuite de ce dispositif en 2011.

Après débat et à l'unanimité, le Comité syndical valide le montant global de 7 850 euros TTC pour l'opération 2011 de sensibilisation des publics selon la répartition proposée en séance.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2011 à destination du grand public et du public scolaire.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer les conventions correspondantes avec les structures partenaires.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



RECU 01 MAR 2011

Pour extrait conforme
Le Président,

Par délégation du Président
Le Vice-président du Syndicat Mixte du
Marais de Saône
Yves-Michel DAHOU
Jean-Michel CAYUELA

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET

Journal du marais et validation
du plan de financement

Séance du 15 février 2011
- Deuxième convocation -

L'an deux mille onze
le 15 février à 18 heures 00

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au Syndicat mixte du marais de Saône, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CAYUELA.

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Etaient présents : MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Benoît HUFSCHEMITT, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :
08 février 2011

Etaient excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Yves-Michel DAHOUI, Yannick DESSENT, Claude GIRARD, Christophe LIME, Jean-François LONGEOT, André PEQUIGNOT.

NOTA :

Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en mars 2011.

Le Vice-Président,

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN pour la présentation du dossier lié au Journal du marais.

Après débat, le Comité syndical décide à l'unanimité de maintenir le dispositif actuel de parution du Journal du marais avec 15 000 exemplaires édités et distribués pour un montant prévisionnel pour 3 numéros s'élevant à 10 500 € TTC répartis de la manière suivante : 2 600 € TTC de frais d'impression et 900 € TTC de frais de distribution, soit 3 500 € TTC par numéro.

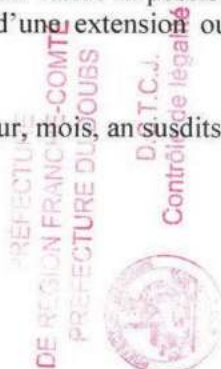
Le plan de financement validé à l'unanimité par le Comité syndical est le suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

A l'unanimité, le Comité syndical valide la possibilité de communiquer sur le marais de Saône dans la revue BVV et le fait d'étudier la faisabilité d'une extension ou d'une modification de distribution dans l'enveloppe budgétaire allouée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



RECU 01.MAR 2011

Pour extrait conforme
Le Président,

Par délégation du Président
Le Vice-président du Syndicat Mixte du
Yves MICHEL DAHOUI

Jean-Michel CAYUELA